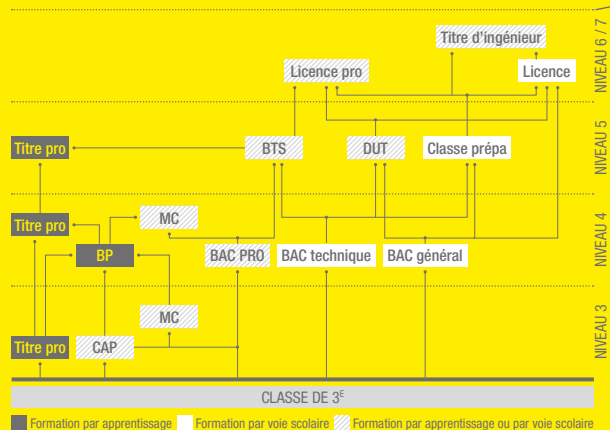


Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
MC Mention complémentaire
BP Brevet professionnel
BAC PRO Baccalauréat professionnel
BTS Brevet de technicien supérieur
DUT Diplôme universitaire de technologie
Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans
Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans
Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent
Niv. 3 : niv. V

Les formations

LES DIPLÔMES

CAP

- Couvreur

MC

- Zinguerie

BP

- Couvreur

Bac pro

- Interventions sur le patrimoine bâti, option C Couverture

BTS

- Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

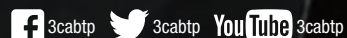
LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



Pour en savoir

www.ccca-btp.fr
www.apprentissage-btp.com



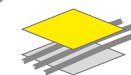
www.metiers-btp.fr
www.onisep.fr

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

agencezebra.com - CCCA-BTP / 2019

Bâtiment

Couvreur



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Le couvreur

est le spécialiste des toits : il réalise ou répare les toitures, pose l'isolation thermique sous le toit, met en place des fenêtres de toit ou des capteurs solaires, accomplit des travaux de restauration (clochers d'églises, dômes de monuments historiques...).

Il intervient après la mise en place des murs et de la charpente. Il assure l'étanchéité à l'eau des bâtiments. Il prépare les surfaces à couvrir en fonction des matériaux choisis : petits éléments (ardoises, tuiles...), ou feuilles métalliques (zinc, cuivre, acier, aluminium...). Il réalise tous les travaux de collecte et d'évacuation des eaux pluviales et assure l'étanchéité à proximité des points singuliers. Il met en œuvre les isolants thermiques en sous toiture et en façades et réalise les bardages métalliques.

Techniques et innovation

Les techniques de couverture sont en pleine évolution : développement de l'isolation par l'extérieur avec utilisation de différents types de matériaux, développement du bardage et du solaire photovoltaïque, prise en compte des questions d'hydrorégulation, développement d'écrans de sous-toiture, nouvelles techniques en étanchéité, évolution de certaines techniques de pose...

Il développe les techniques de mise en œuvre de couverture et de bardage métallique avec une exigence esthétique croissante.



Secteur d'activité

Le métier de couvreur fait partie du secteur du gros œuvre et du second œuvre.

Le **gros œuvre** désigne les travaux de structure d'une construction : fondations, murs porteurs, planchers et toiture. Il regroupe les métiers de charpentier bois, constructeur bois, constructeur en béton armé, couvreur, étancheur, maçon... Les métiers du **second œuvre** interviennent ensuite pour achever, aménager et équiper l'ouvrage : carrelleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, menuisier fabricant, menuisier aluminium-verre, peintre décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquetteste, tailleur de pierre...

Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.

